Des voix: Bravo!

Des voix: Oh. oh!

LE TÉLEX

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. N'est-il pas exact que M. Marshall avait de la part du gouvernement de Terre-Neuve, adressé un télex au ministre lundi dernier, après s'être entretenu avec lui à ce propos le vendredi précédent, pour lui exposer les 17 principes pour lesquels il fallait que le ministre réponde par écrit? Les assurances ou les promesses du ministre, qui ne sont pas couchées sur papier, ne suffisent plus, car ses collaborateurs n'ont pas été en mesure d'y donner suite. Son collègue, le ministre des Finances, l'a embarrassé en le rappelant à l'ordre.

Le ministre est-il disposé à répondre par écrit à ces 17 propositions du gouvernement de Terre-Neuve, afin que les fonctionnaires puissent reprendre les négociations et se remettre à la tâche? Ces derniers ne sauraient rédiger de protocole d'entente s'ils ne savent pas sur quels points on s'est mis d'accord. Pourquoi le ministre s'en tient-il à une entente verbale? Est-ce pour la bonne raison qu'il n'a pas eu le feu vert du premier ministre qui était dans le sud-est de l'Asie, alors qu'il aurait dû se trouver dans une chambre d'hôtel avoisinante pour surveiller son ministre?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, tout d'abord je conteste l'une des choses qu'a affirmées le député. A la suite de chacun des entretiens que j'ai eus avec M. Marshall, nous avons communiqué chacun de notre côté avec nos sous-ministres respectifs. Nos deux collaborateurs ont pris note des ententes intervenues entre nous, et les ont transmises aux fonctionnaires des deux gouvernements. Il y a eu des comptes rendus de préparés après chaque réunion. Ces comptes rendus ont été rédigés par M. Abery et par mon propre sous-ministre. D'après ces documents, nos collaborateurs ont ébauché il y a une dizaine de jours un projet d'entente de 22 pages en tout. Il est donc tout à fait erroné de prétendre qu'il n'y a rien eu d'écrit. L'ennui c'est que M. Marshall n'avait pas le mandat de négocier de bonne foi avec moi. Il lui fallait se rendre dans la chambre voisine . .

M. Clark: Vous n'arriviez pas à trouver votre premier ministre.

M. Chrétien: . . . et je n'avais pas à solliciter mon gouvernement, car celui-ci m'avait chargé de négocier une entente qui soit acceptable pour le Canada et pour Terre-Neuve à la fois, et qu'il appuierait. Mais M. Marshall n'avait pas de mandat en ce sens.

Des voix: Bravo!
Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Ce que dit le ministre est faux!

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Saint-Jean-Ouest.

LA NATURE DE L'ENTENTE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, puis-je poser au ministre une question supplémentaire? Dira-t-il à la Chambre pourquoi il a refusé d'accéder

Questions orales

aux requêtes légitimes du gouvernement terre-neuvien qui voulait que fussent consignés par écrit les 17 points acceptés verbalement par le ministre et son homologue de Terre-Neuve?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je le regrette, mais nous ne nous sommes pas entendus sur ces 17 points. D'autres ont été acceptés. Il y avait, entre autres, de nouvelles questions que M. Marshall et moi-même n'avions jamais débattues. Nous ne nous étions pas entendus sur ces points. J'ai relevé dans le discours que M. Peckford a prononcé le 6 octobre quatre objections aux propositions de mon prédécesseur. J'ai fait droit à ces quatre points, et, maintenant, on en présente 17 autres. Quand on veut sérieusement conclure un marché, ce n'est pas la façon d'agir et on ne négocie jamais par voie de télégrammes.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Vous étiez autorisés.

Mme le Président: A l'ordre. La parole est au député de Victoria.

Des voix: Encore!

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre. Maintenant que la Chambre a eu sa récréation, je pense que nous pouvons revenir aux choses sérieuses. La parole est au député de Victoria.

• (1440)

LA DÉFENSE NATIONALE

LE DÉPLACEMENT DE L'ESCADRON 409 DE COMAX À COLD LAKE (ALBERTA)

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, en l'absence du ministre de la Défense nationale, j'adresse ma question au premier ministre. Dans la région de Comox (Colombie-Britannique), la situation économique est désastreuse. L'industrie du bois dans la province a baissé de plus de 50 p. 100 et les revenus provenant de la pêche ont diminué de façon importante. En plus de ces difficultés, le ministre de la Défense nationale a décidé de déplacer l'escadron de Voodoo 409 de Comox à Cold Lake (Alberta). Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de supprimer 400 emplois dans une région déjà durement touchée?

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, l'élimination progressive des avions Voodoo de l'escadron 409 a nécessité la réduction du nombre d'employés de cette base, qui sera toute-fois utilisée pour la recherche et le sauvetage. Ultérieurement, elle servira pour les CF-118, lorsqu'ils seront déployés à partir de leur base à Bagotville ou à Cold Lake. Il y aura alors augmentation du personnel.